

Le ministre d'Etat s'y était prêté avec d'autant plus de bonne grâce que la Chambre l'y avait autorisé par un vote encourageant*) et que le Traité contenait les plus rassurantes stipulations quant au non-emploi des chemins de fer pour le transport de troupes et de matériel en temps de guerre.

Le bon billet !

Nous allons voir quel coup mortel constituera pour Eyschen, en 1914, le reniement de tant de belles promesses.

Grands furent également les mérites de Paul Eyschen dans le domaine touchant les métiers et l'instruction technique.

Le 14. 3. 1896 fut signée par le grand-duc la loi concernant *l'Ecole d'Artisans de l'Etat* « créée pour l'artisanat et appartenant à l'artisanat » comme Paul Eyschen, l'auteur du projet de loi, s'exprima à l'assemblée générale de la Fédération des Artisans du 27. 8. 1911.

Logé d'abord le plus inconfortablement du monde dans l'ancienne caserne d'artillerie située entre les rues Beck et Aldringer, l'établissement fut installé à partir de 1911 dans le Home de Bellevue, que la loi du 18. 4. 1910 avait permis à l'Etat grand-ducal d'acquérir des mains des pères jésuites. (27)

Eyschen sut donner à cette école, dès le début, un niveau appréciable en chargeant de l'enseignement un groupe de spécialistes qu'il avait réussi à faire venir de l'étranger et dont quelques-uns firent souche à Luxembourg.

Comme, d'un côté, il avait été prévu que le programme de l'Ecole serait susceptible d'extension, que, de l'autre côté, Eyschen avait en horreur tout ce qui sentait « l'école libre », on comprend qu'il se soit opposé au projet exposé par E. Prum, au nom des industriels catholiques de la France du Nord, et qui tendait à transférer à Luxembourg l'école professionnelle annexée à l'université catholique de Lille, menacée dans son existence. (27bis)

Nous avons parlé plus haut de la Fédération des Artisans. Disloquée, sans aucune influence en 1910, elle put être réorganisée grâce aux conseils avisés de Paul Eyschen. C'est après avoir, « sur la demande expresse » du ministre d'Etat, fait visiter par quelques membres de son comité les chambres professionnelles de nos pays voisins, que la Fédération fut mise en mesure de préparer le terrain pour la constitution de l'actuelle Chambre des Métiers. (28)

*) « Unter dem Einfluss der Theorie. . . des Erreichbaren . . . schritt Eyschen zur Erneuerung des Zoll- und Eisenbahnvertrages mit Deutschland, dem man nicht in allen Schichten der Bevölkerung ein sympathisches Interesse entgegenbrachte. Auch in der Kammer gaben einige Interpellanten ihm mehrfach Gelegenheit, sich über die wirtschaftlichen Notwendigkeiten auszusprechen, unter deren Druck eine Erneuerung jener Verträge im Interesse des Landes erfolgt war. » (Nécrol. de P. Eyschen par R. dans la Frankfurter Zeitung du 22. 10. 1915).